



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Unité Inter-Départementale Tarn-et-Garonne / Lot

Affaire suivie par : Francis DEGUISNE

Téléphone : 05.63.91.74.40

Télécopie : 05.63.91.74.59

Courriel : [francis.deguisne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:francis.deguisne@developpement-durable.gouv.fr)

**PÔLE BIO-ÉNERGIE POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION  
DE DÉCHETS DE DRIMM À MONTECH**

**Compte rendu de la réunion de la commission de suivi de site –CSS-**

**Vendredi 1er juillet 2016 à 14 h 30 salle Jean Moulin –Préfecture de Tarn-et-Garonne**

Présidence assurée par : M. Jean Michel DELVERT, secrétaire général de la Préfecture.

**Etaient présents :**

M. Bruno JARRIAND, président de la SAS DRIMM

M. Cyril LAURENTS, SAS DRIMM (responsable qualité-santé-sécurité-environnement)

M. Romain PASQUIE, SAS DRIMM (technicien environnement)

M. Jérôme TARDIVEL, SAS DRIMM (responsable stockage)

M. Jean-Luc MEULAN SAS DRIMM (biodiversité paysage)

M. Yohann SAOS SAS DRIMM (responsable activité tri)

M. Mickaël RICHOMME, salarié de la DRIMM

Mme Dominique SARDEING RODRIGUEZ, Conseil départemental

M. Xavier ROUSSEAU, mairie de MONTECH

M. Alfred MARTY, Communauté de communes Garonne et Canal

Mme Arlette IENCIU, association France Nature Environnement 82

M. Christian BIROL, association Montech propre

Mme Chrystele ALBUGUES, Délégation départementale de l'ARS

M. Francis DEGUISNE, DREAL-UT82/46

**Excusés :**

M. Jean-Louis DONNADIEU, association « Al País de Boneta »

**Egalement présent :**

Mme Corinne PEREZ, mairie d'ESCATALENS

Mme. Gisèle SANCHEZ, préfecture BEPA

M. le secrétaire général ouvre la séance en indiquant avoir effectué une visite de la DRIMM le 13 mai dernier avec M. le préfet, et qu'à cette occasion, il a pu apprécier l'innovation et la qualité des installations de cet établissement.

Il précise le déroulé de la séance où seront abordés les points suivants :

- I - Présentation du rapport d'exploitation 2015 par la SAS DRIMM
- II – Questions diverses ;
- III – Point sur la situation administrative et évolution prévisible de l'établissement ;

### **I - Présentation du bilan d'exploitation 2015 :**

Le document support projeté en séance à l'appui de la présentation de la DRIMM est annexé au présent compte rendu. Sont repris ci-dessous, uniquement les remarques ou questions soulevés au cours de cette présentation.

#### **- dates importantes en 2015**

Les événements marquants pour la DRIMM :

- renouvellement du marché avec Eco mobilier (concerne l'installation de valorisation des déchets d'éléments d'ameublement (DEA)) ;
- fermeture définitive des casiers 1, 2, 3.

#### **- le centre de tri des emballages ménagers**

Concernant le tonnage valorisé, M. JARRIAND rappelle que le pré-tri a été arrêté en 2014. L'élargissement des consignes de tri des plastiques des ménages a fait qu'il y a eu une baisse de la qualité des apports. De ce fait on constate une augmentation des refus (3 410 T en 2015 contre 3 135 T en 2014) pour un taux de valorisation de 82 % (84 % en 2013 et 2014).

Compte tenu des résultats de l'expérimentation de l'extension des consignes de tri, la DRIMM et les 6 intercommunalités ont répondu à l'appel à projet lancé par Eco Emballage pour le développement de la collecte et l'extension des consignes de tri à tous les plastiques et ont été désignés lauréats.

Ainsi l'extension des consignes de tri des plastiques concerne désormais tout le Tarn-et-Garonne. La DRIMM prévoit de modifier sa chaîne de tri pour automatiser l'extraction des plastiques souples (avec une part valorisable et une part de refus). Les plastiques rigides suivant le processus habituel.

M. DEGUISNE observe que compte tenu de la récente interdiction d'utilisation de sacs plastiques, la part de plastiques souples risque de baisser et demande s'il y aura une nouvelle filière pour les nouveaux emballages.

M. JARRIAND indique qu'ils seront certainement orientés vers le compostable.

#### **- l'unité de valorisation des DAE**

2015 : 1ère année complète de fonctionnement d'où un taux de valorisation en nette augmentation.

- le centre de stockage

Aujourd'hui la DRIMM en est à 18 % du volume autorisé exploité.

On observe une baisse des quantités stockés en 2015 (déjà en baisse en 2014) qui s'explique par la perte d'un marché avec l'Aude ainsi que la perte du contrat des boues en provenance de Graulhet. Cependant la conjoncture économique est certainement à l'origine d'une baisse de la production des déchets des activités économiques et aussi des ordures ménagères.

M. BIROL pose la question du devenir de la DRIMM.

- le biogaz

Globalement stable au niveau performance, avec une hausse en 2015.

M. BIROL pose une question relative à l'évolution de la concentration en CO sur la turbine à gaz entre 2014 et 2015 :

DRIMM précise que la concentration moyenne en CO sur la turbine a gaz a diminué de 6 % entre 2014 et 2015 ( 2014 : 66 mg/m<sup>3</sup> 2015 : 62 mg/m<sup>3</sup>).

Par ailleurs, sur la période 2009 à 2014, la valeur moyenne en CO sur la turbine s'élève à 63 mg/m<sup>3</sup>.

Par conséquent, les valeurs moyennes en CO relevées en 2014 et 2015 sont du même ordre de grandeur que les concentrations relevées ces dernières années. Aucune variation significative n'est donc relevée entre 2014 et 2015.

En outre, les valeurs mesurées en 2014 et 2015 sont en deçà du seuil réglementaire de l'arrêté préfectoral ( entre 20 et 22 % du seuil de l'AP).

- les lixiviats

Compte tenu de la faible pluviométrie sur l'année, on constate une forte baisse des lixiviats produits en 2015. (37 568 m<sup>3</sup>) par rapport à 2014 (56 278 m<sup>3</sup>). L'installation de traitement permet de traiter les variations de quantité de lixiviats produits. Le stock de fin d'année est faible et stable entre 2014 et 2015.

- le suivi environnemental

la gestion des eaux

Pas de changement dans la gestion des eaux par rapport à 2014 (voir sur ce point le compte rendu de la CSS qui s'est tenue en 2015).

La aussi, on constate une baisse des eaux rejetées au milieu naturel, due à la faible pluviométrie. De plus, l'été sec a nécessité l'utilisation des eaux stockées en interne.

suivi de la qualité des eaux de ruissellement et de process

L'ensemble des résultats sur les différents paramètres analysés font apparaître des moyennes inférieures à 50 % des seuils de l'autorisation.

qualité des eaux souterraines

Concernant la conductivité, les ammoniums et les chlorures, les courbes fluctuent autour du seuil historique de décembre 2005.

M. BIROL revient sur le nombre de piézomètres plus important en amont qu'en aval du site -point souvent évoqué en réunion CSS- .

Il s'étonne également du fait que les concentrations de chlorure sont moins importantes en aval du site qu'en amont et demande s'il y a une raison à cela.

M. JARRIAND rappelle que le nombre de piézomètres est déjà bien au-delà de ce qui est exigé par la réglementation et que ce qui est important, c'est de suivre l'évolution des paramètres afin de contrôler si l'activité du site a un impact sur l'environnement. Aujourd'hui les résultats sont très satisfaisants et ne montrent aucune incidence particulière.

Les paramètres chlorures, ammoniums et conductivité sont mesurés en amont et en aval du site. L'objectif de ce suivi est de mesurer l'éventuel impact du site sur la qualité des eaux souterraines. La comparaison entre les concentrations en amont et en aval des résultats depuis 2006 indique qu'il n'y a pas d'impact sur la qualité des eaux souterraines.

L'obligation de la Drimm est de s'assurer qu'il n'y a aucun impact en aval du site. Par conséquent, Drimm ne peut en aucun cas se permettre de justifier d'éventuelles concentrations s'agissant de certains paramètres en amont du site.

M. DEGUISNE ajoute que les piézomètres doivent permettre de vérifier l'influence du site de stockage sur le réseau des eaux souterraines. Il est actuellement envisagé de réduire le nombre d'analyses car la multitude de paramètres recherchés finit par nuire à l'interprétation de leurs résultats par l'administration.

Il ajoute que le BRGM (base de données nationale des ouvrages souterrains déclarés sur le territoire français : <http://infoterre.brgm.fr/eaux-souterraines>) met à disposition une base de données répertoriant l'ensemble des puits qui font, notamment pour certains, l'objet de mesures régulières. En cas de suspicion de pollution, il est possible de vérifier grâce à cet outil s'il y a des problèmes sur le secteur.

#### qualité des eaux du Larone (milieu récepteur)

Le Larone est un cours d'eau artificiel, alimenté par les eaux destinées à l'irrigation et les eaux de la DRIMM. Il est donc normal que l'on retrouve plus d'eau à l'aval qu'à l'amont et les analyses des marqueurs IBGN sont plus intéressantes à l'aval.

#### qualité des eaux de ruissellement :

Les résultats 2015 révèlent que toutes les moyennes se situent en deçà des seuils, certains paramètres étant indétectables tout au long de l'année. Quant aux valeurs de MEST qui sont de l'ordre de 50 % en moyenne des VLE, ceci s'explique partiellement par l'arrachement des terres lors des périodes de pluies intenses.

#### la qualité de l'air

La surveillance de la qualité s'effectue toujours par la méthode lichénique et par la réalisation de mesures instantanées (Europoll)

Il y a désormais 4 points d'observation :

- Borde Blanche
- La Parade
- Le Tail
- Le Larone

Les différents marqueurs étudiés : dioxines/furanes, cétones ... sont de l'ordre de grandeur de « bruit de fond ».

#### Gestion de la biodiversité :

##### reboisement :

Au terme de l'année 2016, la phase de reboisement sera achevée pour un total de 14,9 ha replantés (pour un défrichement de 13,11 ha).

##### suivi du paysage

La DRIMM continue de vérifier l'impact de l'installation à partir de différents points de visibilité depuis des zones de passage ou d'habitat et intervient si elle l'estime nécessaire pour faciliter l'intégration du site dans le paysage (plantation le long du canal, engazonnement ...).

##### suivi de la faune et de la flore :

##### suivi des populations : amphibiens, odonates, avifaune, chiropères :

Pour déterminer le niveau de biodiversité il est important de recenser le nombre d'espèces et non le nombre d'individus par espèces. Le dernier recensement montre un bon maintien de la richesse sur le site.

Une gestion différenciée du site est organisée pour tenir compte de la spécificité des milieux propres à chaque espèce.

##### phytosociologie :

Cette étude est réalisée au delà des limites du site de la DRIMM. Elle montre la richesse de la biodiversité dans la zone étudiée.

La DRIMM est certifiée par ECOCERT ( engagement biodiversité) et doit répondre à des critères exigeants. Dans ce cadre, elle a fait l'objet d'un audit de certification. Elle réalise également plusieurs actions de sensibilisation.

##### Bilan socio économique

Pas de changement au niveau de la masse salariale : 110 équivalents temps pleins.

95 % des salariés de la DRIMM résident sur le département; 5 % en Haute Garonne.

Pour ses dépenses, la société favorise les entreprises du département. Sur 20 M d'euros réinjectés, 60 % l'est en Midi-Pyrénées.

#### II Questions diverses :

A l'issue de cette présentation, le président invite les participants à faire part de leurs questions ou remarques.

M. BIROL souhaite savoir pourquoi la quantité de rejet de CO en turbine pour le biogaz a doublé en 2015 par rapport à 2014 (référence au tableau p 25 du rapport de présentation).

M. JARRIAND indique que cela peut être lié aux opérations de maintenance des installations mais ajoute qu'il va "creuser" la question pour y répondre plus précisément (voir réponse p 4 de ce document).

M. ROUSSEAUX indique qu'il souhaite que dans le rapport de présentation, on puisse avoir un tableau comparatif sur plusieurs années de l'évolution du trafic routier lié à l'activité de la DRIMM (voir si la baisse de tonnage induit une baisse du trafic).

Mme SARDEING-RODRIGUEZ demande pourquoi encore aujourd'hui, il y a des camions qui traversent Montech.

M. JARRIAND précise qu'il y a une obligation contractuelle pour les clients d'utiliser un ou l'autre accès en fonction de leur provenance. Cette obligation leur est régulièrement rappelée.

Mme ALBUGUES demande ce qu'il en est aujourd'hui des nuisances olfactives. Y a-t-il toujours un suivi ? les plaintes sont-elles enregistrées et quantifiées ?

M. JARRIAND rappelle qu'il y a une personne "dédiée" dans l'entreprise qui effectue tous les jours un tour du site pour relever les problèmes d'odeur (celles-ci sont consignées en interne). Les mairies sont consultées pour vérifier si elles ont des remontées de leurs administrés. Un gardien est sur le site la nuit et fait remonter, dès le lendemain, s'il a repéré des nuisances olfactives (surveillance H 24) en dehors des heures d'ouverture. Il existe également dans l'entreprise un registre des plaintes.

Ces odeurs peuvent provenir :

- du déchet lui-même
- du process (biogaz ou lixiviat).

Suivant l'origine, des actions correctrices sont engagées.

Mme ALBUGUES observe qu'il serait intéressant d'intégrer un bilan de l'action de la personne en charge de ce suivi dans le rapport de présentation d'activité.

Elle demande ce qu'il en est aujourd'hui des problèmes de déchets DASRI.

Ces déchets arrivent encore à la DRIMM. On retrouve essentiellement des sacs jaunes contenant des compresses mais aussi encore quelques aiguilles et perfusions. Cependant, il n'y a plus de DASRI provenant des professionnels.

Mme SARDEING RODRIGUEZ demande si un contrôle visuel est effectué lors du déchargement.

La DRIMM répond que ce contrôle est fait par le chef de quai et par le chauffeur du compacteur. Quand un mauvais déchet est détecté, il est aussitôt retiré. Le client est alors facturé du coût de l'acheminement vers la bonne filière.

Préalablement il y a la procédure d'acceptation avec le passage des portiques de détection de radioactivité à l'entrée.

Mme SARDEING RODRIGUEZ souhaite savoir si la production de biogaz a un coût pour l'entreprise.

M. JARRIAND indique que la gestion des installations et du réseau représente un coût pour la société, compensée par la vente de l'électricité produite avec le biogaz.

M. DEGUISNE rappelle que l'objectif premier de l'installation est de ne pas rejeter du CH<sub>4</sub> dans l'atmosphère. La valorisation du biogaz n'est que le moyen mis en place pour l'atteinte de cet objectif.

Sur la question de la mise en place sur le site de ruches dans le cadre du maintien de la biodiversité du site, il est répondu qu'actuellement cette possibilité n'a pas été envisagée.

### III – Point sur la situation administrative et évolution prévisible de l'établissement

M. BIROL fait remarquer qu'aujourd'hui, on constate une baisse des entrants et de production du biogaz, et s'interroge sur le devenir du site.

M. JARRIAND indique que la baisse de production du biogaz est à relativiser. Elle est conditionnée par la part des fermentescibles qui est actuellement en baisse.

Le futur de la DRIMM doit se faire dans le respect des nouvelles attentes de l'administration dans le métier et dans le respect des dispositions réglementaires (actuellement en évolution). Les adaptations nécessaires au maintien des activités doivent être anticipées.

À l'horizon 2025, la collecte de la fraction fermentescible des déchets ménagers devra être dissociée, les collectivités sont en train de mener une réflexion sur ce thème. Le stockage de ce type de déchets va être considérablement réduit et il va falloir développer des outils de valorisation notamment des outils de récupération des fermentescibles compris dans les déchets.

Il s'agit d'être au rendez-vous pour répondre aux nouveaux besoins des collectivités.

Pour cela, il est nécessaire pour la DRIMM de se maintenir économiquement. Aussi, envisage-t-elle de solliciter une modification du rythme de remplissage des casiers de stockage fixé par l'arrêté d'autorisation lequel prévoit une baisse progressive. La DRIMM souhaiterait que ce rythme soit maintenu au niveau actuel.

M. DEGUISNE rappelle les tonnages prévus par l'arrêté :

400 000 T jusqu'au 31/12/2013

325 000 T jusqu'au 31/12/2016

200 000 T par an à compter du 1er janvier 2017

Il ajoute que l'échéance souhaitée par la DRIMM de voir modifié ce rythme de remplissage au 1er janvier 2017 n'est pas compatible avec les délais d'instruction de ce type de dossier.

Il précise que le plan régional des déchets en cours d'élaboration doit prévoir les modalités de collecte. Actuellement, il est difficile d'anticiper les orientations qui seront prises par la région.

M. JARRIAND indique qu'il se doit de maintenir sa société à niveau pour pouvoir s'adapter aux nouvelles données et répondre aux besoins des collectivités.

Mme SARDEING RODRIGUEZ s'inquiète de ce que vont devenir les 125 000 tonnes de déchets qui ne seront pas traitées par la DRIMM.

M. BIROL ajoute qu'il peut être difficile pour l'industriel de passer de 325 000 à 200 000 tonnes. Il demande que la CSS soit informée et associée à cette réflexion.

Monsieur le secrétaire général interrompt les débats pour mettre fin à la séance en précisant que la CSS pourra être réunie de nouveau sur ce sujet en fonction de l'évolution administrative du dossier.

Il remercie les participants de leur présence et lève la séance à 16 h 45.

Le président,

Jean-Michel DELVERT

